

Réplique de la Fédération des producteurs de lait du Québec à la chronique « Taxer le lait » d'Alain Dubuc publiée dans La Presse, le mercredi 19 juin 2013

Le jeu n'en vaut pas la chandelle!

Je n'ai pas été surpris de lire la réplique à ma lettre ouverte du respecté et très influent chroniqueur économique de *La Presse*, M. Alain Dubuc. Je le remercie de me donner l'occasion d'expliquer davantage la réalité agroalimentaire.

Au Canada, justement en raison de la gestion de l'offre, les laiteries achètent le lait aux producteurs le même prix, à quelques cents près, d'un océan à l'autre. Pourtant, selon Nielsen, qui recueille les données de ventes au détail ici et dans le monde, pour les 12 semaines se terminant le 1^{er} juin 2013, le prix du 4 litres de lait 2 % a varié du simple au double au Canada, de 4,36 \$ (1,09 \$ le litre) en Ontario, à 8,33 \$ (2,08 \$ le litre) en Alberta. Comment expliquer que le prix du lait au détail puisse varier du simple au double alors que le prix du lait aux producteurs, lui, est uniforme au Canada? La faute à la gestion de l'offre!??

En 2011, toujours selon Nielsen, le prix moyen d'un litre de lait était de 0,99 \$ aux États-Unis, 1,45 \$ au Canada, 1,55 \$ en Australie et en Nouvelle-Zélande et 2,74 \$ en Norvège. Les prix aux producteurs variaient pour la même année de 0,41 \$ le litre en Australie à 0,83 \$ le litre en Norvège; au Canada, 0,76 \$ le litre. Comment expliquer que l'Australie, qui a complètement déréglementé son secteur laitier en 2000, affiche un prix du lait aux consommateurs plus élevé qu'au Canada malgré un prix plus bas aux producteurs?

Ces grandes variations de prix de détail, indépendamment des prix aux producteurs, démontrent l'influence limitée du prix de la matière première dans l'établissement du prix du lait au consommateur. Les cas de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande prouvent aussi que rien ne garantit que des prix bas à la ferme se traduisent par des prix bas aux consommateurs.

La réalité de la production agricole est complexe : soumise aux aléas de la nature, réalisée par une multitude d'agriculteurs face à de grands acheteurs concentrés. Elle ne permet pas d'équilibrer efficacement l'offre et la demande et d'offrir aux producteurs un juste prix. M. Dubuc reconnaît qu'il faut soutenir l'agriculture, mais plaide pour qu'on subventionne les producteurs de lait plutôt que de maintenir la gestion de l'offre.

C'est ce que la Suisse a choisi de faire. Le budget agricole de la Confédération helvète, qui compte moins d'habitants que le Québec, s'élèvera à 3,8 milliards de dollars canadiens par année de 2014 à 2017. La ferme laitière moyenne suisse, qui produit moins de deux fois la production de la ferme québécoise, a reçu en 2011 environ 71 000 \$ de subventions, dont une partie a couvert son déficit d'exploitation, le reste assurant un revenu aux producteurs. Malgré ces subventions, en raison de la déréglementation graduelle de son secteur laitier, la Suisse a perdu de 2006 à 2011 30 % plus de producteurs, toutes proportions gardées, que le Québec.

Avec la gestion de l'offre, le Canada stabilise le revenu de ses producteurs de lait, sans subventions, et bénéficie de retombées économiques considérables : plus de 152 000 emplois directs et indirects, à la ferme et dans les usines; 10 milliards de PIB; 3 milliards de retombées fiscales.

Une réforme comme celle de la Suisse coûterait aux contribuables québécois, pour le seul secteur laitier, près de 900 millions de dollars annuellement. Sans compter le coût du démantèlement de nombreuses fermes et les impacts négatifs pour l'emploi et l'économie des régions qui résulteraient de la déréglementation et de l'ouverture des marchés. Tout ça, sans garantie de bas prix pour les consommateurs. Le jeu n'en vaut pas la chandelle!

Alain Bourbeau, agr.,
Directeur général, Fédération des producteurs de lait du Québec
Le 20 juin 2013